



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Convention de rénovation urbaine d'agglomération - Programmation 2008 - Demande de subventions - Participation financière 2008 de la Communauté d'agglomération dijonnaise

Signée le 21 mars 2007, la convention de rénovation urbaine d'agglomération consolidée constitue un investissement sans précédent à hauteur de 294 millions d'euros. La mobilisation des 15 maîtres d'ouvrage et de 9 co-financeurs a permis d'améliorer le cadre de vie des 42 000 habitants, soit 18 % de la population de l'agglomération estampillés « Zone urbaine sensible » (les Grésilles à Dijon, le Mail à

Chenôve, le Belvédère à Talant, le Bief à Longvic et le Centre-ville à Quetigny) et dans le quartier de la Fontaine d'ouche au titre de l'article 6 de la loi Borloo.

Sur la période 2005-2011, ce « plan Marshall » constitué de 237 opérations s'articule autour des objectifs suivants :

- ✓ Requalifier les quartiers et la valorisation de leur cadre de vie
- ✓ Diversifier et redéployer l'offre locative sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du Programme Local de l'Habitat
- ✓ Favoriser la participation citoyenne dans la mise en œuvre des projets

Les actions liées au logement représentent 66 % du coût total (197 millions) et se répartissent comme suite :

- ✓ 804 logements à loyer modéré à reconstituer
- ✓ 752 logements à loyer modéré à démolir
- ✓ 40 logements transformés en bureau d'entreprise
- ✓ 224 logements en accession à la propriété
- ✓ 2117 logements HLM à réhabiliter
- ✓ 3380 logements HLM à résidentialiser ...

Par ailleurs, en positionnant l'homme au cœur du projet urbain, les partenaires font le pari de combiner restructuration du cadre urbain et amélioration de la vie quotidienne des habitants.

Concrètement cette ambition se traduit par :

- **l'application des clauses d'insertion pour chaque opération (10 % des heures travaillées réservées à l'insertion)** : Depuis 2004, 36 opérations de rénovation urbaine ont permis à 172 habitants de l'agglomération dijonnaise de travailler 50 369 heures en insertion. 53 % des bénéficiaires ayant travaillé sur les « chantiers ANRU » sont issus des quartiers Politique de la ville.
- **l'accompagnement des locataires concernés par les démolitions (mission confiée à un cabinet spécialisé)** : Sur les 302 ménages présents au démarrage de la mission relogement, 216 sont relogés soit 71,5%. 27 départs sont prévus dans les prochaines semaines dont 24 dans les logements en PLUS CD de la Place Centrale et de la ZAC Champollion. Il reste à mi-avril 59 ménages à reloger.

Au titre de la programmation 2008, les maîtres d'ouvrage sollicitent le soutien financier de la Communauté à hauteur de **4,62 millions d'euros pour 42 opérations** relatives aux familles d'opération liées à la construction de logements à loyer modéré, à la démolition de logements, à la résidentialisation, aux équipements et locaux associatifs, aux aménagements, à l'ingénierie...

(cf. liste des opérations financées par le GRAND DIJON en annexe)

Pour l'année 2008, le GRAND DIJON investira pour le :

- ✓ **Quartier des Grésilles : 267 274 euros**
- ✓ **Quartier du Mail : 759 160 euros**
- ✓ **Quartier du Centre ville : 101 580 euros**
- ✓ **Quartier du Bief du moulin : 80 000 euros**
- ✓ **Quartier du Belvédère : 329 215 euros**
- ✓ **Quartier de la Fontaine d'ouche : 3 084 129 euros**

Il est précisé que ces opérations bénéficient par ailleurs du concours financier des partenaires signataires de la Convention de rénovation urbaine.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'attribuer** au titre de la programmation 2008, et conformément aux engagements pris par la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le cadre de la convention ANRU, les subventions suivantes au bénéfice des :

Villes de :

- Dijon : 2 973 354 euros
- Chenôve : 72 510 euros
- Talant : 135 400 euros
- Longvic : 80 000 euros
- Quetigny : 23 000 euros

Bailleurs publics :

- OPAC de Dijon : 1 089 763 euros
- OPH 21 : 89 094 euros
- SCIC Habitat : 127 470 euros
- NEOLIA : 30 767 euros

Liste des opérations : Programmation 2008
--

Quartier des Grésilles : 267 274 euros

Démolition de l'immeuble Paul Bur (OPAC) : 37 734 euros

Démolition de l'immeuble Andersen (OPAC) : 20 000 euros

Démolition de l'immeuble Ibsen (OPAC) : 22 233 euros

Construction de 22 logements PLUS CD rue colonel Quentin (OPAC) : 119 090 euros

Construction de 30 logements PLUS CD Andersen (OPAC) : 68 217 euros

Quartier du Mail : 759 160

Réalisation de 21 PLUS CD à 22 % aux Grands Crus (OPAC) : 156 915 euros

Réalisation de 4 PLAI aux Grands Crus (OPAC) : 59 620 euros

Réalisation de 10 PLUS CD hors site rue Hyacinthe Vincent (OPAC) : 74 690 euros

Réalisation 14 PLUS CD rue Guillot Bougeot 2 (OPAC) : 89 266 euros

Réalisation 5 PLAI rue Guillot Bougeot 2 (OPAC) : 63 761 euros

**Réalisation 4 PLUS CD en acquisition-amélioration groupe scolaire « les violettes » (OPAC) :
20 827 euros**

Réalisation 4 PLUS CD neufs « groupe scolaire Les Violettes » (OPAC) : 24 895 euros

**Réalisation 4 PLUS CD en acquisition – amélioration groupe scolaire « Bourdenières » (OPAC) :
20 827 euros**

Réalisation 2 PLUS CD neufs groupe scolaire « Bourdenières » (OPAC) : 12 448 euros

**Réalisation 6 PLUS CD en acquisition – amélioration groupe scolaire « Gambetta » (OPAC) :
31 006 euros**

**Réalisation 10 PLUS CD en acquisition – amélioration groupe scolaire « En saint
-Jacques » (OPAC) : 62 128 euros**

Réalisation de 2 PLUS CD avenue Jean Jaurès (Neolia) : 8533 euros

Réalisation de 3 PLUS CD avenue Roland Carraz (NEOLIA) : 14 816 euros

Réalisation 1 PLAI avenue Roland Carraz (NEOLIA) : 7418 euros

Aménagement des abords de la piscine (Ville de Chenôve) : 44 000 euros

Aménagement des espaces publics secteur Renan (Ville de Chenôve) : 28 000 euros

Accompagnement de la résidentialisation de Berlioz (OPAC) : 36 500 euros

Etude Centralité (prestation complémentaire) (Ville de Chenôve) : 510 euros

Quartier du Centre ville : 101 580

Démolition de l'immeuble « Huches – château Cromois » (SCIC Habitat) : 7660 euros
Reconstruction suite aux opérations de dédensification (17 logements) (SCIC Habitat) : 70 920 euros
Réaménagement des espaces publics Ilot Huches Château cromois (Ville de Quetigny) : 23 000 euros

Quartier du Bief du moulin : 80 000

Aménagement de l'axe vert nord –sud rue Docteur Rollin (Ville de Longvic) : 80 000 euros

Quartier du Belvédère : 329 215

Construction de 42 logements sur site (OPH 21) : 54 121 euros
Résidentialisation îlot GAZ (221 logements) (OPH 21) : 34 973 euros
Résidentialisation îlot II (162 logements) (OPAC) : 35 891 euros
Résidentialisation îlot IV (90 logements) (OPAC) : 19 940 euros
Résidentialisation immeuble de 331 logements (SCIC Habitat) : 48 890 euros
Aménagement liaison orthogonale – rue de Gimbsheim (Ville de Talant) : 55 000 euros
Aménagement voies et aires de stationnement publiques (Ville de Talant) : 80 400 euros

Quartier de la Fontaine d'ouche : 3 084 129

Résidentialisation îlot GASCOGNE (251 logements) (OPAC) : 41 145 euros
Résidentialisation îlot Franche Comte (171 logements) (OPAC) : 56 970 euros
Amélioration de la qualité de service îlot BERRY (118 logements) (OPAC) : 12 660 euros
Aménagement Bachelard – Kir parvis centre commercial et mail planté (Ville de Dijon) : 305 645 euros
Réhabilitation équipements publics centre commercial (centre sportif, bibliothèque, mairie, théâtre) (Ville de Dijon) : 704 488 euros
Plate-Forme de services publics + accessibilité théâtre et salle polyvalente (Ville de Dijon) : 50 000 euros
Poste de police (Ville de Dijon) : 77 621 euros
Achat et réhabilitation des parkings silos (Kir et Bachelard) (Ville de Dijon) : 1 835 600 euros

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



Pour extrait conforme

Le Président

Pour le Président

Pierre PRIBETICH

Publié le - 1 JUIL. 2008
Déposé en Préfecture le

Communauté de
Agglomération
Dijonnaise

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 1 JUIL. 2008



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 26 06 08

DIJON, le : 27. JUIN 2008

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,
le vice-Président,

M. François Rebsamen
Maire de Dijon

RENOUVELLEMENT URBAIN RIBETICH
Quartier

CONVENTION FINANCIERE

Entre

la Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président,
M. François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du 4 octobre 2007,

et

la Commune de représentée par son Maire

PREAMBULE

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier du la Ville de a
programmé une opération

Le coût prévisionnel de cette opération a été estimé à € hors taxes.

En considération des dispositions de la convention avec l'Agence nationale pour la
Rénovation Urbaine (ANRU) conclue le 21 mars 2007 et des dispositions financières
adoptées par la Communauté de l'agglomération lors du Conseil en date du 6 octobre 2005,
le Grand Dijon s'est engagé à mobiliser des fonds de concours à hauteur de € au
bénéfice de la Commune de

Il est prévu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de paiement de la participation
financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au bénéfice d'une opération de
..... engagée par la Commune de

Article 2 : Participation de la Communauté

Le coût prévisionnel total de ces travaux s'élève à€ hors taxes.
Le montant de l'aide financière de la Communauté d'agglomération, en considération des dispositions adoptées par délibération du, est de €.

Article 3 : Modalités de paiement

La Communauté d'agglomération s'engage à participer, sous forme d'une subvention, au financement de cette opération.

Le paiement de la somme de € interviendra en trois phases, sur présentation par des justificatifs des dépenses réalisées, qui se déclinent comme suit :

- 20 % à l'engagement de l'opération sur présentation de l'ordre de service,
- 60 % sur justificatifs de la réalisation de 80 % du montant des travaux certifié par le maître d'œuvre,
- 20 % à l'achèvement de l'opération sur présentation du Décompte Général Définitif.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin avec l'établissement du Décompte Général et définitif de l'opération.

Fait en deux exemplaires originaux

A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise
Le Président,

Pour la Commune de

Le Maire,

François REBSAMEN

.....